



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_122

**SANTÉ ET HANDICAP
COMMISSION ARMENTIÉROISE POUR
L'ACCESSIBILITÉ (CAA)
RAPPORT ANNUEL 2025**

Autorisation - Approbation

Par délibération n°DE14.137 datée du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la ré-orientation de la Commission Armentiéroise pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAAPH) en Commission Armentiéroise pour l'Accessibilité (CAA) composée d'élus et de techniciens de la collectivité, d'associations représentant les personnes en situation de handicap et personnes âgées, et d'usagers.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La collectivité a ainsi pour obligation l'élaboration d'un rapport annuel faisant état des travaux et préconisation de la CAA en matière d'accessibilité.

Le document se doit d'être transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernées par le rapport.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Armentiéroise pour l'Accessibilité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Pôle Accompagnement de la Famille et Solidarité

Service Santé et Handicap

CAA

Commission Armentérioise pour l'Accessibilité

Commission communale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2025



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_122-DE

SOMMAIRE

Table des matières

I Données générales.....	5
A- Informations administratives de la commune.....	5
B- Informations administratives de la CAA.....	5
a. Délibération et arrêté.....	5
b. Gouvernance de la CAA.....	6
c. Structures de la ville.....	7
II Missions et activités des groupes Projet.....	8
A- Le groupe « ERP-signalétique ».....	8
B- Le groupe « Vivre Ensemble».....	9
C- Le groupe « Sensibilisation ».....	9
III État de l'accessibilité du territoire.....	10
A- Les transports.....	10
B- La voirie.....	10
C- Le cadre bâti.....	10
IV Continuité de la politique d'accompagnement du handicap.....	11
1- L'ACCÈS A LA CULTURE.....	12
2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	13
3- LES ACTIONS DE SANTÉ.....	15
4- TÉLÉTHON.....	17
5- LES AUTRES ACTIONS.....	18

Introduction générale

La Commission Armentéroise pour l'Accessibilité (CAA) s'inscrit au cœur de la politique municipale en faveur de l'inclusion et de l'égalité des droits. À travers ce rapport annuel, la Ville d'Armentières réaffirme son engagement à améliorer durablement l'accessibilité du territoire, qu'il s'agisse des espaces publics, des bâtiments, des services ou de la participation citoyenne.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite d'actions structurantes, le renforcement du travail partenarial et le développement de démarches innovantes visant à changer le regard sur le handicap. Ce rapport retrace les avancées réalisées, dresse un état des lieux de l'accessibilité sur le territoire et présente les perspectives pour l'année 2026.

I Données générales

A- Informations administratives de la commune

Ville d'Armentières
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

Nombre d'habitants : 25 812 habitants
Superficie : 6,28 km²
Densité : 4110 hab. /km²

Maire : Jean-Michel MONPAYS
Adjointe déléguée à l'accompagnement du handicap : Martine COBBAERT
Conseillère municipale sur l'accessibilité : Cristiane DELESTREZ
Référente CCA : Chloé MONTMARTIN

La ville d'Armentières est intégrée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

B- Informations administratives de la CAA

a. Délibération et arrêté

La **délibération n°DE14.137 du 26 septembre 2014** a mis en place la Commission Armentieroise pour l'Accessibilité (CAA). Elle se compose d'élus, de représentants des associations accueillant des personnes en situation de handicap et personnes âgées, d'usagers et de représentants des services de la commune et de ses établissements publics.

L'**arrêté M25-021** acte la composition du comité de pilotage :

Pour les élus :

- M. Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières, Président de la CAA ;
- Mme Martine COBBAERT, adjointe au Maire déléguée au Logement, aux Seniors, à la vie associative, à l'Accompagnement social, à l'Accompagnement du handicap ; Vice-présidente de la CAA ;
- M. Hugues QUESTE, Adjoint au Maire délégué à la gestion du Patrimoine, aux travaux ;
- M. Jean-Jacques DERUYTTER, Conseiller Municipal.

Pour les associations et représentants d'usagers :

- Mme MARZIN Hélène ; cheffe de service en charge de l'autonomie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- M. VANDECANDELEARE Pierre, référent de secteur, (CCAS) ;
- M. CORDONNIER Christian, vice président de la FNATH ;
- M. ANSART Kevin, citoyen armentériois ;
- M. BERROUCHE Jawed, citoyen armentériois ;
- Mme GUERRACHE Bisma, citoyenne armentérioise ;
- Mme BLOIS Martine, citoyenne armentérioise ;
- Mme HUJEUX Jocelyne, citoyenne armentérioise ;
- M. DOOLAEGHE Jean-Louis, adhérent ASRL, citoyen armentériois ;
- Mme BOUGHAITA Nadia, adhérente ASRL, citoyenne armentérioise ;
- Mme DEBAQUE Angela, référente pour l'Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) ;
- M. DUFOUR Philippe, adhérent AFEJI ;
- M. POIX Christophe, adhérent AFEJI ;
- M. LEFEBVRE Frédéric, adhérent AFEJI.

Pour les techniciens de la ville :

- Mme DERONNE Pauline, Cheffe du service Santé et Handicap (SPSH) ;
- Mme MONTMARTIN Chloé, Coordinatrice Handicap, Service Promotion Santé et Handicap (SPSH), Coordinatrice de la CAA ;
- M. DRIS Djamel, direction de la transition numérique ;
- Mme HOCHEDÉZ Corinne, service Voirie ;
- Mme VITSE Marjorie, service maison des Seniors;

b. Gouvernance de la CAA

- *L'assemblée plénière*

Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par monsieur Le Maire et est composée par les élus et les représentants des associations, des structures, des services communaux et des usagers. Elle a pour but de rapporter les travaux de la CAA, de présenter le rapport d'activités et de recenser les besoins des partenaires.

- *Les groupes projet*

Ils ont pour mission la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques fixées dans le cadre d'une démarche partenariale. Ils sont au nombre de trois. Ces groupes sont composés de la coordinatrice handicap et de chacun des membres volontaires nommés dans l'arrêté

M25-021, qui se sont inscrits dans un ou plusieurs groupes de thématique traitée.

Les groupes de travail se réunissent 3 à 4 fois par an. En fonction de la thématique et des actions mises en œuvre, il est possible d'augmenter le nombre de réunions.

- *La Coordinatrice Handicap*

Elle anime et coordonne les groupes projets.

Elle rédige les comptes-rendus de travail.

Elle accompagne les commerçants dans la mise en accessibilité de leur ERP.

Elle soutient et participe aux projets des structures spécialisées de la ville.

Elle met en place des projets à destination des personnes en situation de handicap.

c. Structures de la ville

On retrouve sur le territoire armentierois essentiellement des structures d'accompagnement du handicap mental et psychique.

Parmi les structures du champ du handicap mental, **l'AFEJI, les Papillons Blancs et l'ASRL** sont bien implantés sur le territoire par leurs résidences, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et le Service d'Accueil de Jour.

Cependant, d'autres structures sur les territoires limitrophes comme l'IME Jean Lombart à Houplines et l'ESAT de l'AFEJI rayonnent sur la ville. Des travailleurs armentierois habitent dans d'autres villes comme inversement, des scolaires houplinois ont leur domicile sur Armentières.

Par la présence de **l'EPSM Lille Métropole**, il existe plusieurs structures relevant du handicap psychique ou travaillant dans le champ de la santé mentale : la résidence Léonard de Vinci, le centre Erasme...

Le handicap moteur, associé à d'autres déficiences, est représenté par la résidence Berthe Morisot et par l'ANAJI, association créée par l'ancien maire d'Armentières M. Gérard HAESBROECK.

II Missions et activités des groupes Projets

Les actions présentées ci-dessous s'inscrivent dans une démarche participative associant élus, services municipaux, associations et citoyens. Chaque action fait l'objet d'un diagnostic partagé, d'une mise en œuvre progressive et d'une évaluation continue afin d'améliorer durablement l'accessibilité sur le territoire.

A- Le groupe « ERP-signalétique »

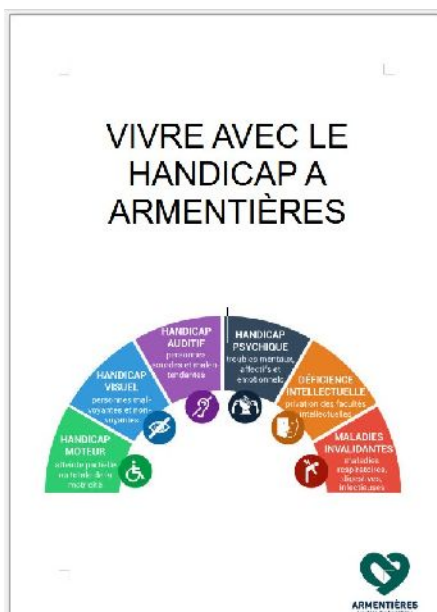
Ce groupe est mis en place afin de :

- vérifier l'avancée des travaux des ERP de la ville, et de suivre l'AD'AP
- proposer des documents en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) dans les lieux où il faut s'inscrire

=> La ville d'Armentières a en charge 76 bâtiments recevant du public. Un AD'AP a été déposé en 2015 afin de faire les travaux progressivement.

Des déclarations d'accessibilité, de travaux et de dérogation sont envoyées en préfecture dès que possible afin de suivre le volet administratif.

=> Dans la création de document en FALC (Facile à lire et à comprendre) le groupe a décidé de créer un livret du handicap, qui reprend tous les handicaps, les structures existant sur le territoire, les démarches...



B- Le groupe « Vivre Ensemble »

Sa mission est de :

- diagnostiquer les rues de la commune
- établir un rapport pour demander les travaux

=> Afin d'être efficace dans le diagnostic des rues, le groupe cible, en priorité, les grands axes de la ville en utilisant des dispositifs médicaux PMR comme des fauteuils roulants, des béquilles, des déambulateurs...

En 2025, le groupe s'est de nouveau réuni pour diagnostiquer de nouvelles rues.

Les problématiques sont récurrentes :

- trous dans les trottoirs
- trottoirs trop inclinés
- abaissement des trottoirs insuffisant
- bandes podotactiles absentes ou abîmées
- plaques d'égout dangereuses

=> Depuis 2023, toutes ces irrégularités font l'objet d'une note de service, afin de permettre de demander les travaux aux services compétents (services municipaux, MEL).

Ce rapport a été pris en compte et des travaux ont commencé.

C- Le groupe « Sensibilisation »

Pour permettre un accueil des services publics accessible, la mission du groupe est de :

- mettre en place une sensibilisation à destination des agents des services publics.
- proposer des actions pour sensibiliser les citoyens

En 2025, tous les adhérents de l'association Les Chrystalizes qui ont été sensibilisés. De 3 à 45 ans, chacun a pu se mettre en situation de handicap pour mieux comprendre les difficultés au quotidien.

III État de l'accessibilité du territoire

A- Les transports

Les transports en commun sont une compétence de la MEL (Métropole Européenne de Lille). A ce titre, la mise en conformité du réseau Ilevia ne cesse de progresser.

Sur le territoire armentierois, la majorité des arrêts de bus est accessible, par la mise à la bonne hauteur des trottoirs par rapport aux bus. Les véhicules de transport permettent eux-aussi l'accueil des personnes en situation de handicap.

La continuité du service Handipole (accessible aux personnes possédant une carte mobilité inclusive ou d'invalidité d'au moins 80 %) permet d'augmenter l'accessibilité de chacun à se déplacer sur le territoire.

B- La voirie

Le diagnostic de la voirie est une compétence municipale. Pour la mettre en œuvre, comme expliqué précédemment, un groupe de la commission en a la mission. Certaines rues ont été diagnostiquées. Mais cela prend du temps au groupe. Le diagnostic doit donc être poursuivi pour la voirie.

Pour ce qui est de l'existant, le nombre de places de stationnement réservées est en augmentation et approche les 300 places.

La ville est également équipée de feux sonores qui se déclenchent via des télécommandes.

En terme de travaux pour assurer l'accessibilité, la transformation du pont de l'Attargette. Les travaux prennent en compte la piste cyclable et piétonne qui permet à chacun de s'y déplacer sans difficulté.

C- Le cadre bâti

L'accessibilité des logements est une problématique de plus en plus présente. A ce jour, il est toujours aussi difficile de faire un recensement entre le public et le privé. Toutefois, la ville compte de nombreux logements publics accessibles, via ses nouvelles constructions et la mise aux normes de logements plus anciens. Les bailleurs sociaux, répondent aux demandes de leurs locataires pour améliorer leur accessibilité, en faisant des travaux spontanés dans les logements.

Pour les bâtiments municipaux, les travaux de mise en accessibilité sont réalisés en régie par les agents du service technique municipal ou confiés à des entreprises lorsqu'il s'agit de gros œuvre ou travaux exigeant une spécification technique.

IV Continuité de la politique d'accompagnement handicap

Parallèlement aux actions portées ou présentées par la CAA, les services de la ville s'impliquent sur d'autres formes d'accompagnement. Ces actions sont regroupées par thématiques :

- 1- L'accès à la culture
- 2- Les sensibilisations en milieu scolaire
- 3- Les actions de santé
- 4- Téléthon
- 5- Les autres actions

1- L'ACCÈS A LA CULTURE

De nombreux services se sont adaptés afin d'inclure les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, dans leurs activités. C'est le cas des accueils collectifs de mineurs, des activités culturelles avec l'inclusion d'une personne pluri-handicapée dans l'atelier de couture.

D'autres actions se sont développées afin de donner à tous l'accès à la culture.

1- Développement du fonds documentaire adapté :

La Médiathèque dispose d'un fonds documentaire adapté composé de :

Grands Caractères : 796 livres pour les adultes, les ados et la jeunesse
 Livres Audio : 755 pour les adultes, les ados et la jeunesse

2- Des spectacles pour tous:

- Le théâtre Le Vivat est accessible à tous et réserve des places pour les personnes à mobilité réduite.
- De plus, pour tous les spectacles, il est possible de demander un casque qui assure un soutien auditif, gratuitement.
- Un spectacle proposant le sur-titrage a été proposé.
- Deux spectacles en audio-description ont été mis en place en direct, assurés par une comédienne.
- Le projet « les voisins aux manettes » est mis en place avec des adhérents de l'ASRL pour que des personnes en situation de handicap soient actrices dans le choix de la programmation du vivat.

Accessibilité

► **Le Vivat est accessible aux personnes à mobilité réduite.**
 Contactez-nous pour un accueil dans les meilleures conditions.
 Des places de parking accessibles sont disponibles à proximité du Vivat.


► **Nous proposons un soutien auditif.**
 Lors des représentations qui le nécessitent, nous vous prions un casque pour amplifier ce qui se passe sur scène.
 C'est gratuit ! Il vous suffit de le demander à votre arrivée au Vivat.

► **Profitez de l'audio-description.**
 Équipé d'un casque, bénéficiez de la description du spectacle réalisée en direct par une audiodescriptionneuse.

Cette saison, les spectacles audio-déjoints par Florence Mazure sont :

- **Mardi 2 décembre à 20H : Cœur avec les doigts** ([cliquez ici pour accéder au spectacle](#)) En partenariat avec Le Grand Dieu.
- **Mardi 24 mars à 14H30 : KUROKO** ([cliquez ici pour accéder au spectacle](#)) En partenariat avec Le Grand Dieu, CDDN de Roubaix.

► **L'équipe du Vivat met tout en œuvre pour améliorer jour après jour l'accessibilité du lieu, ce que le société Picto Access certifie régulièrement :**



Un groupe d'habitant-es de la **Résidence service de l'ASRL**, située à 200 mètres du Vivat, jouera aux apprenti-es programmeur-ices. Après un stage artistique en compagnie d'Aude Denis, autrice et metteuse en scène, le groupe assistera à des spectacles dans la région et en sélectionnera un qui rejoindra la saison 2026/2027 du Vivat.

Cette saison, les Voisin-es aux manettes ont programmé :

Quand je serai grande, je serai Patrick Swayze

MARDI 10 FÉVRIER | 20H

En partenariat avec l'ASRL - Dispositif d'Accompagnement Flandre Val de Lys.

2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis 2022, le Service Promotion Santé et Handicap a pour objectif de sensibiliser un maximum de personnes sur le handicap. Après avoir approfondi les connaissances des agents d'accueil de la municipalité, il s'est avéré primordial de proposer ces sensibilisations à un public plus jeune.

C'est pourquoi, des actions ont été mises en place afin de permettre aux élèves de CE2 des écoles primaires publiques et des 5eme d'un collège de la Ville, l'adoption de comportements favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap.

1- Sport Adapté

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (0h30)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Intervention pédagogique sur le sport adapté (0h30)

Par la venue d'un sportif en situation de handicap, les élèves découvrent que le handicap n'est pas une fin en soi et que le sport est possible à haut niveau.

Journée sport adapté

Les élèves de 5ème découvrent divers ateliers de sports adaptés animés par leurs camarades de l'option « sport partagé ». L'un de ces ateliers est un fil rouge dont le but est de marquer un maximum de paniers de basket afin de récolter des fonds pour aider une association « Pas Sage Human Expérience » qui aide les « adolescents » en difficulté, dans l'accompagnement en organisant un trek au Népal pour se découvrir et de se sentir capable de faire autre chose.

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup investis dans cette journée. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps et sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.



2- Semaine paralympique

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, des élèves du lycée Paul Hazard ont organisé une journée de sensibilisation pour l'inclusion sociale.



3- Sensibilisation au handicap

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (1h)

Par l'utilisation de supports audiovisuels et des discussions ouvertes, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Ateliers (1h)

Les élèves de 5ème de l'option « sport partagé » découvrent divers ateliers permettant de mieux appréhender les difficultés rencontrées en fonction des handicaps : parcours en fauteuil et en béquille, atelier sur la surdité, la déficience visuelle...

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup intéressés aux explications et ont posé de nombreuses questions. Le but était qu'ils repartent avec des connaissances théoriques et pratiques pour mieux comprendre le handicap et mieux informer leurs camarades lors de la prochaine édition de sport adapté dont ils seront les meneurs.



3- LES ACTIONS DE SANTÉ

Avec le temps, les actions de santé envers les personnes en situation de handicap se sont développées pour leur permettre un meilleur suivi et une meilleure information.

Il est important que cela se poursuive afin que chacun puisse bénéficier des actions de prévention mises en place.

Afin d'améliorer l'information, les structures spécialisées ou associations sont systématiquement informées des actions de promotion de la santé menées sur le territoire.

1- Village santé

Le village santé a pour but de faire reculer la précarité en santé par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Le SPSH, en lien avec les professionnels du territoire et les associations, a initié cet événement sur la Ville et a invité les scolaires, les habitants ainsi que les structures spécialisées à y participer.



2- Octobre Rose

Les personnes en situation de handicap participent deux fois moins aux dépistages nationaux de cancers ! Un dangereux constat observé par la Fédération nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (Ancrei). Face à ces statistiques alarmantes, le SPSH propose, chaque année, aux structures aidant les personnes en situation de handicap, implantées sur la ville de participer systématiquement à la campagne de dépistage nationale : Octobre Rose (Cancer du sein).

Des professionnels du service prévention de la CPAM des Flandres, du Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) et de l'Espace Ressources Cancers (ERC), en adaptant leurs interventions (discours, outils, visites), promeuvent l'intérêt du dépistage. De plus, les personnes sensibilisées sont invitées à la Color Run, qui représente le temps fort de cette action et dont le parcours est accessible.

La Color Run a également réuni d'autres structures spécialisées. Des stands d'information y étaient tenus.



3- Mois sans tabac

En France, avec les différentes campagnes successives, on voit une diminution du nombre de fumeurs. Il est important de poursuivre la sensibilisation. Par conséquent, le Service Promotion Santé et Handicap épaulé par la CPAM des Flandres a mis en place un projet « Meilleure mine sans nicotine » : un diététicien et l'association CedrAgir, ont permis aux adhérents de l'AFEJI, de l'ESAT Malécot et de la pension de famille Nonie d'être sensibilisés aux moyens mis en place pour diminuer ou arrêter de fumer en ayant des conseils nutritionnels pour éviter la prise de poids.



4- TÉLÉTHON

Organisé pour la première fois en 1987 par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), le Téléthon a pour objectif de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

Pour l'édition 2025, de nombreux services de la ville, associations et commerçants... se sont mobilisés. Un programme d'actions variées a été mis en place du mercredi 26 novembre au samedi 6 décembre : loto, ventes alimentaires, parcours sportifs, vente d'enveloppes et de cases, défis kilométriques à la piscine...

Cela a permis de récolter 4654€ qui ont été remis à l'AFM-Téléthon.



5- LES AUTRES ACTIONS

1- Libel'up

Il s'agit d'une action portée par Eurasanté en lien avec la CPAM. Le but est de récupérer du matériel médical dont les gens n'ont plus l'utilité et de les remettre en état avant de les redistribuer à des personnes dans le besoin.

Armentières, via le SPSH est un point de collecte.

2- Sensibilisation du public

Des sensibilisations du public ont eu lieu, en lien avec les journées mondiales :

- le 21 mars pour la journée mondiale de la trisomie 21 avec une sensibilisation sur le marché et un ciné-débat le soir avec le visionnage du film « Champions ».

- le 2 avril avec une sensibilisation pour la journée mondiale de l'autisme et l'enregistrement d'un pod cast avec FL Radio.

- le 3 décembre pour la journée internationale du handicap, avec une sensibilisation dans les accueils de loisirs avec des mises en situation.

3- Marché public

Des marchés publics sont passés avec des ESAT :

- pour les fauches et les tontes, l'APA
- pour le nettoyage des EPI, l'AFEJI

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_122-DE